



2e passage devant le juge des affaires familiales

Par **poupee_ce**, le **28/01/2009** à **13:46**

Bonjour Madame, Monsieur,rrnrJe vous écris car je suis passée devant le juge en septembre 2007 car séparée de mon ancien compagnon, ce pour définir le droit de visite et d'hébergement pour notre fils qui avait à l'époque 1 an.rnrLe père a obtenu les 1er, 3e et 5e we du mois + 2e et 4e mardi soir au mercredi soir + moitié des vacances scolaires.rnrA l'époque on ne m'a pas conseillé de faire appel et on m'a déconseillé de retourner devant le juge sans éléments nouveaux (que ce serait mal vu). En décembre 2008 j'ai reçu la visite d'un huissier car mon ex a refait une procédure pour passer devant le JAF à nouveau pour avoir + de droits. Je prépare un dossier costaud mon avocate envoie les éléments à la partie adverse qui décide de renvoyer. Lorsque les deux avocats se sont rendus au JAF pour renvoyer le juge a refusé car l'avocat ou l'huissier n'avait pas enroler l'acte. (l'avocat et l'huissier se renvoient la balle. Depuis plus de nouvelle, je pense qu'ils n'ont pas enrolé volontairement cause des pièces que nous avons fournies !! Puis-je faire la démarche moi auprès du JAF pour harcèlement (car ça m'a couté tout de même 350 € + stress + RDV à droite à gauche ect..) Merci beaucoup